



PEFC/07/21-1/1-169



COMMUNE DE NASSOGNE

VENTE PUBLIQUE DE BOIS - AUX ENCHERES ET PAR SOUMISSIONS.- Bois marchands

Dépôt des promesses de caution originales à 13h30

Le 18 novembre 2025 à 14 heures à la Maison Rurale de Nassogne, Rue de Lahaut 3, le collège communal procédera à la vente publique aux enchères et par soumissions de 23 lots de bois sur le cantonnement de Nassogne.

Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en vente. Les offres sont à déposer à l'Administration Communale de Nassogne pour le Mardi 02/12/2025 à 14h.

FRAIS : 3%

TVA : 6 %

Le catalogue détaillé peut être obtenu via :

- Administration Communale de Nassogne auprès de Bernadette SCHMITZ (084/220.748)
bernadette.schmitz@nassogne.be
- www.nassogne.be
- www.wallowood.be

Nassogne, le 14 octobre 2025

Par le Conseil Communal,

DECIDE

Article unique. D'approuver les clauses particulières et le catalogue de la vente de bois marchands du 18 novembre 2025 sur le territoire de la Commune de Nassogne.

I. RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CAHIER GÉNÉRAL DES CHARGES

Article 24 :

Les chablis et bois scolytes dans la coupe, quand ils sont remis à l'adjudicataire, lui seront facturés à un prix correspondant à

- 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts
- 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytes verts
- 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytes secs ou cassés

Article 29 :

L'état des lieux préalable à l'exploitation est établi en présence d'une personne mandatée par l'acheteur, cette personne sera porteuse d'une procuration selon le modèle ci-joint.

Article 31 :

- Délai d'exploitation :

Abattage et vidange des lots pour le 31/03/2027

Excepté pour le lot 22 dont les remarques fixent le délai d'exploitation au 30/06/2026.

En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturelles dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans celles-ci.

- Prorogation des délais d'exploitation :

La prorogation d'exploitation **n'est pas automatique**, elle est une procédure exceptionnelle.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander une prorogation au Chef de Cantonnement du DNF du ressort, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. **La demande ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.**

Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation. Les autres règles relatives aux prorogations des délais sont détaillées à l'article 31 du cahier général des charges.

Excepté pour le lot 23 dont les remarques ne permettent pas de prorogation.

§1. Pour les feuillus situés dans les compartiments repris en tout ou en partie dans un périmètre Natura 2000, l'abattage des bois de plus de 100cm à 1m50 est suspendu du 1^{er} avril au 30 juin, sauf autorisation conforme à l'article 28, §4 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Article 33 :

- Exploitation d'office.

Si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration vendeuse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste. Ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

Article 36 :

Les arbres, quilles ou houppiers non délivrés sont réservés.

Article 38 :

§1. Dans les plantations et aux endroits des recrues et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les recrues et semis à protéger seront délimités au préalable sur le terrain et, mention sera faite au catalogue.

§2. En peuplements feuillus, les véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation peuvent circuler en dehors des cloisonnements en utilisant le trajet le plus court et le moins dommageable sauf interdiction préalable motivée de l'Agent des forêts responsables du triage, dans les clauses particulières.

§3. En peuplements résineux, il est interdit aux véhicules à moteurs utilisés pour l'exploitation de circuler en dehors des cloisonnements présents. Les branches devront être disposées sur les cloisonnements hormis en cas d'abattage manuel et/ou de débardage au cheval

Article 49 :

- **Mesures cynégétiques et "Natura 2000"**

Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.

Le Service forestier est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et des restrictions prévues.

Le Service forestier est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

II. RAPPEL D'IMPOSITION DU CODE FORESTIER

Article 87 :

À l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1er ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. À l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

III. EXPLOITATION FORESTIERE

Nonobstant les articles 29 et 30, l'exploitant notifie à la commune concernée, au plus tard 2 jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport, les voies communales qui seront utilisées pour ces opérations jusqu'à ce que soit atteinte une route qui permette aisément le croisement de deux véhicules automoteurs sur toute la longueur. La commune ou l'exploitant peut demander l'établissement d'un état des lieux contradictoire. A défaut d'un tel état des lieux, le chemin et ses abords sont réputés s'être trouvés en bon état avant les opérations de débardage ou de transport.

IV. CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication.

En application de l'article 4 du cahier général des charges arrêté par le gouvernement wallon le 07/07/2016, la vente se fera aux enchères et par soumission (lot par lot).

Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en vente le 02/12/2025 à 14h00. Les offres sont à déposer à l'Administration Communale de Nassogne **pour le 02/12/2025 à 14h00.**

Article 2 : Soumissions.

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser, sous pli recommandé, à Monsieur le Bourgmestre de **Nassogne**, auquel elles devront parvenir au plus tard le

18/11/2025 à 14h ou être remises en mains propres du président de la vente au cours de la séance (vente lot par lot).

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention "**Vente du 18/11/2025 – lot n°... de / soumissions**".

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Les offres seront faites par lots séparés uniquement.

Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Elle sera remise avant l'ouverture des lots concernés (vente lot par lot).

Article 3 : Délais d'exploitation

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation :

Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :

Abattage et vidange : 31/03/2027 (y compris ravalement des souches).

Chablis et/ou scolytés résineux : **Abattage et vidange : 31/03/2026.**

Article 4 : Conditions d'exploitation.

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 5 : Règles d'exploitation en zone de sylviculture irrégulière résineuse

- Lorsqu'un cloisonnement est mis en place, les bois situés sur l'assiette des layons doivent être exploités en priorité. Les souches de ces bois seront rabattues selon les consignes du Service forestier ;
- En dehors des layons, les bois seront rabattus dans une direction permettant d'optimiser leur débusquage avec un minimum de dégâts. A défaut, le Service forestier pourra imposer la recoupe de la grume à 20m de hauteur ;
- Aucune machine n'est autorisée à circuler en dehors des layons ;
- Les engins de débardage doivent être munis de câble ;
- L'ébranchage doit obligatoirement être réalisé dans un délai de 24h après l'abattage. A défaut, le Service forestier interdira la poursuite de l'abattage ;
- La régénération en place sera préservée selon les indications du service forestier ;
- Le Service forestier pourra imposer l'ébranchage sur le layon.

Article 6 : Itinéraires balisés

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 7 : Certification PEFC

Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner des déchets exogènes en forêt (emballages divers, pièces de machines, huiles, carburants etc. et que le respect des consignes de sécurité du travail en forêt, y compris les contraintes du RGPT, sont applicables à toute personne travaillant à l'exploitation des lots.

V. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES à obtenir auprès de :

Cantonement du Département de la Nature et de la Forêt - NASSOGNE

* Ir Stéphane ABRAS et CB Nicolas VAN HOVE - Place des Martyrs, 13 à 6983 Forrières (084/374.310)

* Triage de Forrières N°12 : Michel WATELET - 0477 78 13 82

- * Triage de Nassogne N°11 : Denis DUMONT - 0477 78 13 73
- * Triage de Bande N°2 : Adrien SCHOT - 0479 67 05 03
- * Triage de Grune N°1 : Olivier CHARLET - 0477 78 13 92

Directeur financier : Nicolas HERCOT (084/220.759)

Belfius banque : BE43 0910 1117 1601 DE L'Administration Communale de Nassogne.

S'est abstenu : Vincent PEREMANS.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) Q. PAQUET.

Pour expédition conforme,

Le Directeur général

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.

Quentin PAQUET

Le Bourgmestre,
(s) M. QUIRYNEN.

Le Bourgmestre

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Marc QUIRYNEN

LOT 1

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 73

6,3669 Ha; 36 bois; cube moyen : 1761 dm³; circ moyenne : 168 cm; 63 m³ grumes; 48 m³ houppiers
Comp/Pa : 654/10

Lieu(x) - dit(s)

Fagnes des Houilles Nord - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		HETRE		HETRE					
Espèce	Coupe	ENSEMENCEMENT		ENSEMENCEMENT					
Qualité	Type	NORMAL		SCOLYTE (FE)					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	1	1,302 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	5		-		-		-	
135	43,0	3		-		-		-	
145	46,0	3	12 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	3		1		-		-	
175	55,5	6	18 m ³	-	0,790 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2		1		-		-	
195	62,0	2	8,856 m ³	-	2,205 m ³	-	-	-	-
205	65,0	3		1		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	2	17 m ³	-	2,715 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		33	57 m ³	3	5,710 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			45 m ³		3 m ³	-	-	-	-

952/2025/3386/A/1 Tr 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 654/10:2025/1, 654/10:2025/2

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers font partie de la vente

LOT 2

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

22,0019 Ha; 392 bois; cube moyen : 855 dm³; circ moyenne : 118 cm; 335 m³ grumes; 215 m³ houppiers
 Comp/Pa : 684/10

Lieu(x) - dit(s)

Les Marcottes - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Esèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	4	0,152 m³	-	-
45	14,5	-	-	2	-	16	-	-	-
55	17,5	5	0,540 m³	5	0,574 m³	7	1,988 m³	-	-
65	20,5	4	0,700 m³	2	0,362 m³	5	0,875 m³	-	-
75	24,0	14	-	5	-	7	-	-	-
85	27,0	17	-	8	-	7	-	-	-
95	30,0	19	17 m³	9	7,972 m³	3	5,000 m³	-	-
105	33,5	27	-	3	-	1	-	-	-
115	36,5	27	35 m³	3	3,945 m³	2	1,645 m³	-	-
125	40,0	27	-	6	-	-	-	-	-
135	43,0	27	-	6	-	-	-	-	-
145	46,0	30	82 m³	9	25 m³	-	-	-	-
155	49,5	21	-	10	-	-	-	-	-
165	52,5	14	-	3	-	-	-	-	-
175	55,5	4	52 m³	5	32 m³	-	-	-	-
185	59,0	3	-	6	-	-	-	-	-
195	62,0	1	7,317 m³	5	27 m³	-	-	-	-
205	65,0	2	-	5	-	-	-	-	-
215	68,5	1	-	3	-	-	-	-	-
225	71,5	-	6,742 m³	2	29 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		243	201 m³	97	126 m³	52	9,660 m³	-	-
Houp./tail.			110 m³		105 m³		-	-	-

952/2025/3386/A/2 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 684/10:2025/297, 684/10:2025/299, 684/10:2025/298

Remarques éventuelles pour le lot 2

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m de hauteur font partie de la vente
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins forestiers sur les cloisonnements

LOT 3

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

19,1623 Ha; 909 bois; cube moyen : 528 dm³; circ moyenne : 93 cm; 480 m³ grumes; 245 m³ houppiers

Comp/Pa : 683/10

Lieu(x) - dit(s)

Haie du Creugenou - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 3		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,038 m³	1	0,037 m³	46	1,702 m³	-	-
45	14,5	1		4		75		-	
55	17,5	7	0,941 m³	5	0,800 m³	90	15 m³	-	-
65	20,5	7	1,330 m³	8	1,448 m³	95	17 m³	-	-
75	24,0	16		5		61		-	
85	27,0	13		11		55		-	
95	30,0	27	20 m³	11	9,907 m³	40	52 m³	-	-
105	33,5	29		7		10		-	
115	36,5	24	34 m³	10	11 m³	3	7,547 m³	-	-
125	40,0	52		7		2		-	
135	43,0	38		8		4		-	
145	46,0	30	114 m³	10	26 m³	-	5,918 m³	-	-
155	49,5	29		7		-		-	
165	52,5	14		8		-		-	
175	55,5	9	72 m³	5	31 m³	-	-	-	-
185	59,0	4		2		1		-	
195	62,0	-	7,288 m³	3	10 m³	-	1,851 m³	-	-
205	65,0	-		4		-		-	
215	68,5	1		3		-		-	
225	71,5	-		3		-		-	
235	75,0	1		1		-		-	
245	78,0	-	5,863 m³	-	28 m³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	4,713 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		303	255 m³	124	123 m³	482	101 m³	-	-
Houp./tail.			139 m³		99 m³		7 m³	-	-

952/2025/3386/A/3 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 683/10:2025/301, 683/10:2025/302, 683/10:2025/300

Remarques éventuelles pour le lot 3

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins forestiers sur les cloisonnements

LOT 4

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92
 0,2744 Ha; 307 bois; cube moyen : 512 dm³; circ moyenne : 74 cm; 157 m³ grumes
 Comp/Pa : 678/6

Lieu(x) - dit(s)

Fontaine au Stock Nord - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA		EPICEA					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	25	1,650 m³	2	0,114 m³	-	-	-	-
45	14,5	35		1		-		-	
55	17,5	31	11 m³	2	0,498 m³	-	-	-	-
65	20,5	34	11 m³	7	2,072 m³	-	-	-	-
75	24,0	31		7		-		-	
85	27,0	43	41 m³	7	7,063 m³	-	-	-	-
95	30,0	28		6		-		-	
105	33,5	17		3		-		-	
115	36,5	11	53 m³	7	15 m³	-	-	-	-
125	40,0	2		1		-		-	
135	43,0	1		3		-		-	
145	46,0	-	4,670 m³	-	6,319 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	3,195 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		260	122 m³	47	34 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2025/3386/AJ4 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 678/6:2025/304, 678/6:2025/303

Remarques éventuelles pour le lot 4

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 5

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92
 3,4567 Ha; 931 bois; cube moyen : 230 dm³; circ moyenne : 54 cm; 214 m³ grumes
 Comp/Pa : 672/3

Lieu(x) - dit(s)

La scierie - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	27		-		-		-	
35	11,0	133	9,187 m³	5	0,310 m³	-	-	-	-
45	14,5	217		19		-		-	
55	17,5	213	72 m³	11	4,521 m³	-	-	-	-
65	20,5	152	49 m³	24	7,488 m³	-	-	-	-
75	24,0	76		9		-		-	
85	27,0	23	49 m³	6	7,557 m³	-	-	-	-
95	30,0	5		5		-		-	
105	33,5	-		4		-		-	
115	36,5	-	3,985 m³	-	7,725 m³	-	-	-	-
125	40,0	1	1,474 m³	1	1,417 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		847	185 m³	84	29 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2025/3386/A/5 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 672/3:2025/305, 672/3:2025/306

Remarques éventuelles pour le lot 5

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins d'exploitation sur les cloisonnements

LOT 6

Cantonement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92
0,7185 Ha; 268 bois; cube moyen : 148 dm³; circ moyenne : 47 cm; 40 m³ grumes
Comp/Pa : 683/8

Lieu(x) - dit(s)

Haie du Creugenou - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	28		2		-		-	
35	11,0	64	4,264 m³	4	0,300 m³	1	0,049 m³	-	-
45	14,5	57		9		1		-	
55	17,5	46	15 m³	5	2,099 m³	-	0,102 m³	-	-
65	20,5	34	10 m³	3	0,936 m³	-	-	-	-
75	24,0	11		-		-		-	
85	27,0	3	6,467 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		243	36 m³	23	3,335 m³	2	0,151 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/6 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 683/8:2025/309, 683/8:2025/308, 683/8:2025/307

Remarques éventuelles pour le lot 6

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 7

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92
 30,0772 Ha; 452 bois; cube moyen : 1788 dm³; circ moyenne : 129 cm; 808 m3 grumes
 Comp/Pa : 684/6, 689/7, 690/10

Lieu(x) - dit(s)

Les Marcottes - cpe 5, Derrière le Marchet - cpe 10, Thiers Renard - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	10		-		-		-	
55	17,5	22	5,880 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	20	6,500 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	31		-		-		-	
85	27,0	23	29 m³	3	1,795 m³	-	-	-	-
95	30,0	14		1		-		-	
105	33,5	22		-		-		-	
115	36,5	41	83 m³	2	3,426 m³	-	-	-	-
125	40,0	31		-		-		-	
135	43,0	35		-		1		-	
145	46,0	47	201 m³	-	-	-	1,763 m³	-	-
155	49,5	27		-		-		-	
165	52,5	36		-		-		-	
175	55,5	22	223 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	23		1		-		-	
195	62,0	14	128 m³	-	3,435 m³	-	-	-	-
205	65,0	12		-		-		-	
215	68,5	7		-		-		-	
225	71,5	2		-		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	4	121 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		444	797 m³	7	8,656 m³	1	1,763 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/7 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 684/6:2025/311, 689/7:2025/312, 689/7:2025/313, 689/7:2025/314, 690/10:2025/315, 684/6:2025/310, 690/10:2025/316

Remarques éventuelles pour le lot 7

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 8

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92
 22,0019 Ha; 260 bois; cube moyen : 1441 dm³; circ moyenne : 143 cm; 375 m³ grumes
 Comp/Pa : 684/10

Lieu(x) - dit(s)

Les Marcottes - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 8		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	22		17		-		-	
115	36,5	14	25 m³	23	31 m³	-	-	-	-
125	40,0	14		21		-		-	
135	43,0	6		19		-		-	
145	46,0	2	22 m³	20	76 m³	-	-	-	-
155	49,5	4		21		-		-	
165	52,5	-		14		-		-	
175	55,5	2	9,562 m³	24	115 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		18		-		-	
195	62,0	-	-	7	61 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		8		-		-	
215	68,5	-	-	4	35 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		64	57 m³	196	318 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2025/3386/A/8 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 684/10:2025/318, 684/10:2025/317

Remarques éventuelles pour le lot 8

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol ne font pas partie de la vente

LOT 9

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92
 3,0129 Ha; 432 bois; cube moyen : 472 dm³; circ moyenne : 76 cm; 204 m³ grumes
 Comp/Pa : 688/3

Lieu(x) - dit(s)

Barrière de Grune - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9									
Espèce	EPICEA		EPICEA		EPICEA				
Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION				
Qualité	NORMAL		BORDURE		CASSE				
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL				
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
35 11,0	3	0,171 m³	-	-	-	-	-	-	-
45 14,5	19		-		-		-		
55 17,5	46	11 m³	-	-	-	-	-	-	-
65 20,5	74	22 m³	-	-	-	-	-	-	-
75 24,0	114		-		-		-		
85 27,0	105	110 m³	-	-	-	-	-	-	-
95 30,0	47		-		-		-		
105 33,5	16		-		1		-		
115 36,5	4	55 m³	-	-	-	0,934 m³	-	-	-
125 40,0	-		1		-		-		
135 43,0	1	1,647 m³	1	3,288 m³	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	429	200 m³	2	3,288 m³	1	0,934 m³	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-			

952/2025/3386/A/9 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 688/3:2025/320, 688/3:2025/322, 688/3:2025/321, 688/3:2025/323

Remarques éventuelles pour le lot 9

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 10

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92
 44,5879 Ha; 754 bois; cube moyen : 705 dm³; circ moyenne : 85 cm; 532 m³ grumes
 Comp/Pa : 688/5, 688/10

Lieu(x) - dit(s)

Barrière de Grune - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		EPICEA		EPICEA					
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Coupe		NORMAL		BORDURE					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	52	3,008 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	80		-		-		-	
55	17,5	56	20 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	86	25 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	94		-		-		-	
85	27,0	65	78 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	88		-		-		-	
105	33,5	74		2		-		-	
115	36,5	50	193 m³	1	3,200 m³	-	-	-	-
125	40,0	37		1		-		-	
135	43,0	21		3		-		-	
145	46,0	13	111 m³	1	8,811 m³	-	-	-	-
155	49,5	8		1		-		-	
165	52,5	4		-		-		-	
175	55,5	3	37 m³	-	2,397 m³	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	2	14 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	5		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	2		-		-		-	
235	75,0	-	31 m³	1	6,103 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		744	512 m³	10	21 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2025/3386/A/10 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 688/5:2025/326, 688/10:2025/325, 688/10:2025/324, 688/5:2025/327

Remarques éventuelles pour le lot 10

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 11

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : WATELET Michel, 061/22.47.05, 0477/78.13.82
 17,8463 Ha; 250 bois; cube moyen : 1804 dm³; circ moyenne : 162 cm; 451 m3 grumes
 Comp/Pa : 614/10

Lieu(x) - dit(s)

Hedeumont - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		CHENE		HETRE		HETRE		FEUILLUS DIVERS	
Esèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		SCOLYTE (FE)		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	3		17		-		-	
115	36,5	5	5,123 m³	14	23 m³	-	-	-	-
125	40,0	4		19		-		1	
135	43,0	1		18		-		-	
145	46,0	3	7,594 m³	14	59 m³	-	-	-	0,680 m³
155	49,5	4		12		1		-	
165	52,5	6		24		-		-	
175	55,5	2	17 m³	19	101 m³	2	5,491 m³	-	-
185	59,0	-		13		-		-	
195	62,0	3	7,533 m³	17	76 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		16		-		-	
215	68,5	3		18		-		-	
225	71,5	2		8		-		-	
235	75,0	-	15 m³	1	133 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		36	52 m³	210	392 m³	3	5,491 m³	1	0,680 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/11 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 614/10:2025/328, 614/10:2025/331, 614/10:2025/329, 614/10:2025/330

Remarques éventuelles pour le lot 11

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houpriers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol ne font pas partie de la vente

LOT 12

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : WATELET Michel, 061/22.47.05, 0477/78.13.82
4,0627 Ha; 380 bois; cube moyen : 441 dm³; circ moyenne : 73 cm; 168 m³ grumes
Comp/Pa : 620/2

Lieu(x) - dit(s)

En Hautbin-Nord - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 12		DOUGLAS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	21		-		-		-	
55	17,5	52	13 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	109	34 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	84		-		-		-	
85	27,0	55	70 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	38		-		-		-	
105	33,5	16		-		-		-	
115	36,5	5	51 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		380	168 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/12 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 620/2:2025/332

Remarques éventuelles pour le lot 12

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 13

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : WATELET Michel, 061/22.47.05, 0477/78.13.82

9,0301 Ha; 218 bois; cube moyen : 610 dm³; circ moyenne : 99 cm; 133 m³ grumes; 73 m³ houpriers
 Comp/Pa : 619/10, 620/10

Lieu(x) - dit(s)

En Hautbin-Nord - cpe 5, Longuil - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 13		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	9	0,333 m³	8	0,296 m³	-	-
45	14,5	-	-	7	-	19	-	-	-
55	17,5	-	-	7	1,218 m³	16	2,970 m³	-	-
65	20,5	-	-	4	0,612 m³	9	1,377 m³	-	-
75	24,0	-	-	4	-	2	-	-	-
85	27,0	-	-	4	-	1	-	-	-
95	30,0	1	0,439 m³	8	5,720 m³	1	1,228 m³	-	-
105	33,5	13	-	1	-	-	-	-	-
115	36,5	19	22 m³	1	1,330 m³	-	-	-	-
125	40,0	18	-	1	-	-	-	-	-
135	43,0	23	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	16	57 m³	2	3,349 m³	-	-	-	-
155	49,5	9	-	1	-	-	-	-	-
165	52,5	8	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	2	25 m³	1	3,549 m³	-	-	-	-
185	59,0	1	-	1	-	-	-	-	-
195	62,0	-	1,506 m³	-	2,205 m³	-	-	-	-
205	65,0	1	2,045 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		111	108 m³	51	18 m³	56	5,871 m³	-	-
Houp./tail.			64 m³		9 m³		-		-

952/2025/3386/A/13 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 619/10:2025/338, 619/10:2025/336, 620/10:2025/334, 619/10:2025/337, 620/10:2025/335, 620/10:2025/333

Remarques éventuelles pour le lot 13

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houpriers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente

LOT 14

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : WATELET Michel, 061/22.47.05, 0477/78.13.82

5,4744 Ha; 246 bois; cube moyen : 464 dm³; circ moyenne : 91 cm; 114 m³ grumes; 47 m³ houpriers

Comp/Pa : 617/10, 618/10

Lieu(x) - dit(s)

Hadrifosse - cpe 5, Rofosse - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 14		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Esèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	1	0,037 m³	2	0,074 m³	-	-
45	14,5	2		5		9		-	
55	17,5	2	0,418 m³	13	1,766 m³	14	2,253 m³	-	-
65	20,5	6	0,996 m³	11	1,963 m³	14	2,534 m³	-	-
75	24,0	7		11		6		-	
85	27,0	10		6		2		-	
95	30,0	30	16 m³	6	7,297 m³	3	3,474 m³	-	-
105	33,5	18		3		-		-	
115	36,5	18	21 m³	2	3,370 m³	-	-	-	-
125	40,0	14		-		-		-	
135	43,0	9		-		-		-	
145	46,0	7	29 m³	1	1,139 m³	-	-	-	-
155	49,5	4		1		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	6	18 m³	-	1,543 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1	2,496 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		136	88 m³	60	17 m³	50	8,335 m³	-	-
Houp./tail.			43 m³		4 m³		-		-

952/2025/3386/A/14 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 617/10:2025/341, 618/10:2025/344, 617/10:2025/339, 618/10:2025/342, 617/10:2025/340, 618/10:2025/343

Remarques éventuelles pour le lot 14

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houpriers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente

LOT 15

Cantonement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 73

6,0169 Ha; 439 bois; cube moyen : 80 dm³; circ moyenne : 39 cm; 35 m³ grumes
Comp/Pa : 639/3

Lieu(x) - dit(s)

Thiers des Gattes-Chevaudos - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 15		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	6		41		43		-	
35	11,0	5	0,471 m³	49	3,736 m³	74	4,467 m³	-	-
45	14,5	5		53		66		-	
55	17,5	1	0,708 m³	24	10 m³	31	11 m³	-	-
65	20,5	1	0,244 m³	3	0,783 m³	4	0,944 m³	-	-
75	24,0	-	-	1	0,349 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		18	1,423 m³	171	15 m³	218	16 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/15 Tri 011

LOT 15		BOULEAU							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	9		-		-		-	
35	11,0	16	0,987 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	5		-		-		-	
55	17,5	2	0,620 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		32	1,607 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/15 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 639/3:2025/345, 639/3:2025/347, 639/3:2025/348, 639/3:2025/346

Remarques éventuelles pour le lot 15

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 16

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 73

6,0169 Ha; 444 bois; cube moyen : 119 dm³; circ moyenne : 45 cm; 53 m³ grumes

Comp/Pa : 639/3

Lieu(x) - dit(s)

Thiers des Gattes-Chevaudos - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 16		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	48		1		5		-	
35	11,0	98	7,422 m³	-	0,023 m³	16	0,867 m³	-	-
45	14,5	93		-		43		-	
55	17,5	37	18 m³	-	-	50	12 m³	-	-
65	20,5	11	3,267 m³	-	-	23	5,428 m³	-	-
75	24,0	1		-		10		-	
85	27,0	-	0,405 m³	-	-	2	4,152 m³	-	-
95	30,0	-	-	-	-	1	0,582 m³	-	-
Totaux Gr.		288	29 m³	1	0,023 m³	150	23 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/16 Tri 011

LOT 16		BOULEAU							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	2	0,074 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	1	0,296 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	0,370 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/16 Tri 011

Fiches (Comp/Pa.Fiche) : 639/3:2025/351, 639/3:2025/352, 639/3:2025/349, 639/3:2025/350

Remarques éventuelles pour le lot 16

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 17

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 73

15,4191 Ha; 128 bois; cube moyen : 2226 dm³; circ moyenne : 177 cm; 285 m³ grumes

Comp/Pa : 655/10

Lieu(x) - dit(s)

Sous Inzémoiny - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 17		HETRE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		SCOLYTE (FE)					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	14		-		-		-	
115	36,5	10	13 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	7		-		-		-	
135	43,0	7		-		-		-	
145	46,0	5	18 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	3		-		-		-	
165	52,5	6		-		-		-	
175	55,5	7	26 m³	1	1,974 m³	-	-	-	-
185	59,0	12		1		-		-	
195	62,0	6	43 m³	3	9,579 m³	-	-	-	-
205	65,0	4		1		-		-	
215	68,5	14		1		-		-	
225	71,5	6		1		-		-	
235	75,0	4		-		-		-	
245	78,0	8	135 m³	-	8,933 m³	-	-	-	-
255	81,0	6	25 m³	1	4,190 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		119	260 m³	9	25 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2025/3386/A/17 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 655/10:2025/353, 655/10:2025/354

Remarques éventuelles pour le lot 17

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol ne font pas partie de la vente. Hauteur de recoupe indiquée à la griffe
- Scolytés marqués d'une double flèche

LOT 18

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : DUMONT Denis, 084/22.18.81, 0477 78 13 73
15,4191 Ha; 93 bois; cube moyen : 1187 dm³; circ moyenne : 143 cm; 110 m3 grumes
Comp/Pa : 655/10

Lieu(x) - dit(s)

Sous Inzémoiny - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 18		CHENE							
Esèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	14		-		-		-	
115	36,5	6	13 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	17		-		-		-	
135	43,0	13		-		-		-	
145	46,0	11	40 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	8		-		-		-	
165	52,5	9		-		-		-	
175	55,5	3	31 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	5		-		-		-	
195	62,0	3	16 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	2	11 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		93	111 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/18 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 655/10:2025/355

Remarques éventuelles pour le lot 18

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol ne font pas partie de la vente.

LOT 19

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
 18,4943 Ha; 315 bois; cube moyen : 1111 dm³; circ moyenne : 140 cm; 350 m³ grumes
 Comp/Pa : 731/10, 732/10

Lieu(x) - dit(s)

Vierge Marie Nord - cpe 5, Basses Fagnes Nord - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 19							
Comp/Pa	731/10 T2	732/10 T2	731/10 T2	732/10 T2			
Espèce	CHENE	CHENE	HETRE	HETRE			
Coupe	AMELIORATION	AMELIORATION	AMELIORATION	AMELIORATION			
Qualité	NORMAL	NORMAL	NORMAL	NORMAL			
Type	NORMAL	NORMAL	NORMAL	NORMAL			
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre
105 33,5	10		10		22		11
115 36,5	7	11 m³	11	12 m³	12	23 m³	8 12 m³
125 40,0	14		13		13		7
135 43,0	12		9		8		5
145 46,0	8	33 m³	14	33 m³	13	37 m³	6 19 m³
155 49,5	2		7		6		5
165 52,5	4		11		10		1
175 55,5	5	16 m³	5	30 m³	15	51 m³	- 8,499 m³
185 59,0	5		2		3		-
195 62,0	4	16 m³	1	5,319 m³	5	19 m³	- -
205 65,0	-		2		1		-
215 68,5	-		-		1		1
225 71,5	-		-		1		-
235 75,0	-		-		-		-
245 78,0	-	-	-	4,489 m³	1	13 m³	- 2,963 m³
Totaux Gr.	71	76 m³	85	85 m³	111	143 m³	44 42 m³
Houp./tail.		-		-		-	-

952/2025/3386/A/19 Tri 002

LOT 19							
Comp/Pa	731/10 T2	732/10 T2	731/10 T2	732/10 T2			
Espèce	HETRE	FEUILLUS DIVERS	FEUILLUS DIVERS	FEUILLUS DIVERS			
Coupe	AMELIORATION	AMELIORATION	AMELIORATION	AMELIORATION			
Qualité	SCOLYTE (FE)	NORMAL	NORMAL	NORMAL			
Type	NORMAL	NORMAL	NORMAL	NORMAL			
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre
105 33,5	-		1		1		-
115 36,5	-	-	-	0,478 m³	-	0,318 m³	- -
125 40,0	-		-		-		-
135 43,0	-		-		-		-
145 46,0	-	-	-	-	-	-	-
155 49,5	-		-		-		-
165 52,5	-		-		-		-
175 55,5	-	-	-	-	-	-	-
185 59,0	-		-		-		-
195 62,0	1	2,458 m³	-	-	-	-	- -
205 65,0	1	2,715 m³	-	-	-	-	- -
Totaux Gr.	2	5,173 m³	1	0,478 m³	1	0,318 m³	- -
Houp./tail.		-		-		-	-

952/2025/3386/A/19 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 732/10:2025/372, 732/10:2025/375, 731/10:2025/367, 732/10:2025/369, 732/10:2025/370,
 732/10:2025/374, 731/10:2025/364, 731/10:2025/366, 731/10:2025/368, 731/10:2025/362, 731/10:2025/363, 732/10:2025/371

Remarques éventuelles pour le lot 19

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houpiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol ne font pas partie de la vente
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins d'exploitation sur les cloisonnements
- Respect de la zone de prévention du captage d'eau

LOT 20

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
1,1571 Ha; 121 bois; cube moyen : 864 dm³; circ moyenne : 91 cm; 105 m3 grumes
Comp/Pa : 731/1

Lieu(x) - dit(s)

Vierge Marie Nord - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 20		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	2	0,534 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	17	6,664 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	19		-		-		-	
85	27,0	27	29 m³	-	-	1	0,719 m³	-	-
95	30,0	17		-		2		-	
105	33,5	16		-		2		-	
115	36,5	4	38 m³	-	-	4	9,294 m³	-	-
125	40,0	3		-		1		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	4,722 m³	2	3,888 m³	-	1,556 m³	-	-
155	49,5	-		3		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	1	3,073 m³	-	6,642 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		106	82 m³	5	11 m³	10	12 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/20 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 731/1:2025/358, 731/1:2025/359, 731/1:2025/357

Remarques éventuelles pour le lot 20

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Respect de la zone de captage d'eau

LOT 21

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
1,6535 Ha; 210 bois; cube moyen : 294 dm³; circ moyenne : 57 cm; 62 m3 grumes
Comp/Pa : 731/3

Lieu(x) - dit(s)

Vierge Marie Nord - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 21		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	6		1		-		-	
35	11,0	14	1,230 m³	13	1,013 m³	-	-	-	-
45	14,5	18		33		-		-	
55	17,5	7	4,561 m³	32	12 m³	-	-	-	-
65	20,5	7	2,604 m³	32	11 m³	-	-	-	-
75	24,0	3		21		-		-	
85	27,0	-	1,536 m³	14	19 m³	-	-	-	-
95	30,0	1		3		-		-	
105	33,5	-		4		-		-	
115	36,5	-	0,849 m³	1	7,545 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		56	11 m³	154	51 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2025/3386/A/21 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 731/3:2025/360, 731/3:2025/361

Remarques éventuelles pour le lot 21

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Respect de la zone de captage d'eau

LOT 22

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
26,7833 Ha; 15 bois; cube moyen : 3355 dm³; circ moyenne : 231 cm; 50 m3 grumes
Comp/Pa : 694/10

Lieu(x) - dit(s)

Fagnes de Chevenys - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 22		CHENE							
Espèce	Coupe	SANITAIRE							
Qualité	Type	SEC							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
175	55,5	1	1,490 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	1	4,787 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	2		-		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	1		-		-		-	
235	75,0	3		-		-		-	
245	78,0	1	25 m³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	1		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	1		-		-		-	
285	90,5	1		-		-		-	
295	94,0	1	19 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		15	50 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/22 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 694/10:2025/386

Remarques éventuelles pour le lot 22

- Mesurage au mètre ruban
- Cubage au défilement
- Lot constitué de chênes dépérissants
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins d'exploitation sur les cloisonnements
- délais d'exploitation fixés au 30 juin 2026 (risque sanitaire)

LOT 23

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-169



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
 10,6836 Ha; 1017 bois; cube moyen : 2180 dm³; circ moyenne : 142 cm; 2217 m³ grumes
 Comp/Pa : 718/2

Lieu(x) - dit(s)

Aux Vieux Fourneaux - cpe 12

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 23		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Coupe		NORMAL		BORDURE		SCOLYTE SEC RX			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	3	2,250 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	26		-		2		-	
105	33,5	47		1		3		-	
115	36,5	85	198 m³	4	5,562 m³	5	12 m³	-	-
125	40,0	145		5		5		-	
135	43,0	162		8		7		-	
145	46,0	158	913 m³	8	35 m³	2	26 m³	-	-
155	49,5	113		20		3		-	
165	52,5	68		8		-		-	
175	55,5	50	652 m³	14	104 m³	1	11 m³	-	-
185	59,0	15		10		-		-	
195	62,0	9	92 m³	5	50 m³	1	4,061 m³	-	-
205	65,0	-		8		-		-	
215	68,5	2		5		-		-	
225	71,5	-		6		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	-	16 m³	1	88 m³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	6,283 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		884	1 873 m³	104	289 m³	29	53 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2025/3386/A/23 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 718/2:2025/387, 718/2:2025/388, 718/2:2025/389

Remarques éventuelles pour le lot 23

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Bois "Bordure" marqués de 2 traits de griffe
- Sur indications du Service forestier, exploitation sur lits de branches tous les 35m
- Pour le débardage, utilisation uniquement d'une débusqueuse à Klemmbank (Pince de serrage)
- Pas de prorogation possible pour ce lot

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☐ soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; ☐ soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☒ je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : ☒ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : ☐ soit immédiatement au comptant, séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement ; ☐ en numéraire, pour autant que le Receveur marque son accord ; ☐ soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur de l'Administration venderesse.	

(*) : Biffer la mention inutile

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire) domicilié à (adresse) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra

le (*date*) (**)
à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire : déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :euros délivrée par <i>(organisme de cautionnement)</i> afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de <i>(soumissionnaire)</i> lors de la vente de bois du <i>(date)</i> à <i>(lieu)</i> ☐ a été utilisée à concurrence d'un montant de € soit <i>(en toutes lettres)</i> euros frais et TVA compris ☐ n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>)	
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) domicilié à (<i>adresse</i>)	
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1) soit (<i>en toutes lettres</i>) euros, laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue le (<i>date</i>) à (<i>lieu</i>)	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le au plus tard
..... €	le
..... €	le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°..... de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : <i>1. Etat des chemins empierrés et annexes</i> <i>2. Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> <i>3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> <i>4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> <i>5. Etat des cours d'eau et des berges</i> <i>6. Remarques diverses</i>	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

selon l'article 29 du cahier général des charges

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

N° DE TVA

☐ administrateur-délégué de l'entreprise

☐ gérant de l'entreprise

☐ entrepreneur indépendant

NOM PRENOM :

ADRESSE

.....

TEL GSM

☐ avant exploitation

☐ après exploitation

☐ sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

☐ pour le lot de la vente du à

L'adjudicataire,

(signature)

[illegible]

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM..... FAX (REPRESENTANT L'ENTREPRISE)	
Je demande une prorogation relative aux compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de :€	
Nature de la coupe : Permis d'exploiter délivré le : Échéance du délai d'exploitation initial : Volume initial de la coupe :m ³ Volume restant sur pied :m ³ Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha	
Je sollicite : ☐ une première prorogation ☐ une seconde prorogation ☐ du délai d'abattage ☐ du délai de vidange Pour une durée de : ☐ 1 trimestre ☐ 2 trimestres ☐ 3 trimestres ☐ 4 trimestres	

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est ☐ confirmée au (date)
☐ refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattement Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €
Date de fin d'abattement :
= Nombre de trimestres : x (*) x 1%
 + x (*) x 2% = €

Vidange Rappel surface non vidangée (**): ha
 Date de fin de vidange :
 = Nombre d'années : ☐ ☐ x (**) x 370,00 € = €

Total = €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date _____ Le Chef de Cantonnement _____

↓

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date _____ Le Chef de Cantonnement _____

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
(si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts

↑

1

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date _____ Le Chef de Cantonnement _____

↓

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est ☐ confirmée au
☐ refusée

Motivation :

Date _____ Le Directeur _____

☐ Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur

Date _____ Le Chef de Cantonnement _____

1

☐ Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
et au Receveur, par copie de l'original

Date _____ Le Directeur _____

→

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°..... de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constitue le lot n° de la vente du adjugé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges : ☐ OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation. ☐ NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

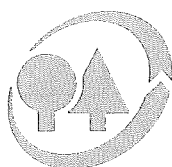
DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à NOM PRENOM : GRADE accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°..... de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituait le lot n° de la vente du adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)



PEFC

PEFC/07-21-1/1

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU CERTIFICAT DE GROUPE PEFC

Ce document atteste que la :

Commune de Nassogne

Propriétaire forestier de 3328,00 ha situés en Wallonie

A signé la « Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie 2024 » telle que reprise dans le système de management PEFC de Filière Bois Wallonie.

Participe au certificat de groupe PEFC numéro **B-292784** délivré à Filière Bois Wallonie par ECOCERT Environnement (36 Bd de la Bastille, F-75012 Paris) et reçoit :

le numéro de sous certificat : **B-292784-169**

Se voit concéder, conformément aux règles d'utilisation des signes PEFC, lié au numéro de Licence **PEFC/07-21-1** octroyé par PEFC Belgium à Filière Bois Wallonie :

le numéro de sous licence : **PEFC/07-21-1/1-169**

Le certificat du Groupe PEFC est conforme aux standards de gestion forestière PEFC pour la Wallonie, définis par PEFC Belgium et reconnus par l'Assemblée générale de PEFC Council le 11/07/2023.

La présente attestation a été délivrée par :

Filière Bois Wallonie sa

Rue de la Plaine, 9

6900 Marche-en-Famenne

certification@filiereboiswallonie.be

+32 (0)84 46 03 43

Pour le Comité de Direction du Certificat PEFC ;

Fait à Marche-en-Famenne, le 08/07/2024 ;

Signature :

Baptiste LACAILLE,

Responsable certification

Cette attestation est à CONSERVER et reste valable jusqu'à l'expiration de la charte PEFC, soit après le renouvellement des standards PEFC prévu pour 2029, sous réserve du maintien du certificat de groupe PEFC délivré par Ecocert.

Pour plus d'informations sur le certificat PEFC, veuillez contacter ECOCERT (www.ecocert.com) ou Filière Bois Wallonie. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité participe à la certification forestière PEFC via une entité d'accès à la certification disposant d'un certificat de groupe PEFC valide. Une copie de ce document est à joindre aux catalogues de vente, factures, bordereaux de vente de bois marchand, etc., pour justifier le statut actif de la certification du propriétaire. Le numéro de licence PEFC/07-21-1 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité Filière Bois Wallonie. Un numéro de sous-licence PEFC, propre à chaque propriétaire a été attribué. L'utilisation de ce numéro de sous-licence doit être conforme à la norme PEFC-ST-2001:2020 « Règles d'utilisation de la marque – Exigences ». Pour plus d'informations sur les normes PEFC, veuillez contacter PEFC Belgium : www.pefc.be ; info@pefc.be ; +32 (0)2 223 44 21.